CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 décembre 2019

Date de convocation : 5 décembre 2019 Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents: 17 Procurations: 2 Votants: 19

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc

CANTON

<u>PRÉSENTS</u>: Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

PROCURATIONS: Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE, Marie-Gabrielle MONSET à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBERATION N° 2019-48 : Ligne de trésorerie

M. le Maire avise le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie sur la base de 190 000 €.

Il rappelle les caractéristiques de cette ligne de trésorerie, qui pourrait être souscrite auprès de la Banque Postale, après consultation de plusieurs banques.

Montant: 190 000 € **Durée**: 364 jours

Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0,880 % l'an

Base de calcul: exact/360 jours

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non

utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date de prise d'effet du contrat : 3 janvier 2020

Garantie: néant

Commission d'engagement : 400,00 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non utilisation : 0,100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

Modalités d'utilisation : tirages/versements - Procédure de crédit d'office privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 16 h 30 pour exécution en J + 1; au plus tard trois jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie de 190 000 € auprès de la Banque Postale.

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toute pièce afférente à ce dossier.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme, d'Aste Maire

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2019

Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/12/2019